

Service oui ; partagé non!

Qui désormais peut dire qu'il a eu la chance de toujours enseigner dans un seul établissement à la fois? Qui ose encore dormir sur ses deux oreilles alors qu'il vient de formuler ses vœux de mutation? Qui ne craint pas de se retrouver «à cheval» sur deux, trois voire quatre établissements à la prochaine rentrée parce qu'il est le dernier arrivé dans un établissement, parce qu'il est TZR, parce qu'il est prof de musique dans un petit collège et qu'il lui «manque des heures»?

Rappelons d'abord que notre service est encore, par les décrets de 50, défini par un maximum et non un minimum. Les collègues ne sont donc pas en sous service, ils n'atteignent pas leur maximum de service. Il est indispensable que cette définition perdure.

Les solutions sont par ailleurs simples pour éviter les situations qui empêchent de s'intégrer dans un établissement, de faire des projets avec ses collègues pour les élèves, d'avoir une vie privée et un peu de temps pour souffler. Il n'est bien sûr pas question de faire tout et n'importe quoi ou d'enseigner une discipline connexe à la sienne. Ces arguments sont souvent donnés pour expliquer la « nécessité » de partager un service...

D'abord, il faut savoir refuser les heures supplémentaires, surtout quand, dans la même discipline, un complément de service doit être donné. Ensuite, il faut exiger que les effectifs des classes soient diminués, que des dédoublements se fassent afin de mieux travailler en groupes et pas seulement en langues ou en SVT mais aussi en arts plastiques, en éducation musicale, en français, en math... Il faut pour cela, à l'instar de la revendication des professeurs des écoles, affecter plus d'enseignants dans chaque discipline afin de permettre la mise en œuvre de ces dédoublements. Enfin, il faut, bien sûr, recruter massivement des enseignants, en leur donnant une formation de qualité, des conditions de travail satisfaisantes afin que leur priorité, la réussite de leurs élèves, devienne possible.

C'est pour toutes ces (bonnes) raisons que le SNES doit dire non aux services partagés, y compris sur une même commune, et qu'il doit peser de toutes ses forces, devant les chefs d'établissement jusqu'au ministère, pour faire en sorte qu'on ne trouve plus l'adjectif «partagé» devant le nom «service»!

Nolwenn Pontoizeau, élue Ecole Emancipée au BN